

Fiscalisation des frais de déplacements

Mesure transitoire de compensation : 1 année, et après RIEN !

La direction a enfin communiqué sa décision concernant la mesure transitoire de compensation. Cette mesure sera valable une année. Pour FO, elle est insuffisante ! Il va falloir chercher ailleurs le surcroît de motivation nécessaire pour faire gagner EDF.

Rappel du contexte

La mise en conformité au regard de la réglementation URSSAF des remboursements au forfait des frais de déplacement professionnels avait été annoncée par les employeurs fin 2016. Elle s'applique depuis le 1^{er} juillet pour tous les salariés d'EDF SA.

Nouvelle baisse du pouvoir d'achat

Avec la fiscalisation des frais de déplacement, **l'employeur tire son épingle du jeu en économisant** le montant des redressements URSAFF qu'il avait jusque-là accepté de payer en toute connaissance de cause.



Les agents, au contraire, sont directement impactés par cette mesure.

Couplée au gel du SNB et à toutes les mesures de modération salariale, elle entraîne de facto une baisse de leur pouvoir d'achat.

De la poudre de perlimpinpin.

La mesure transitoire de compensation et les mesures annoncées par le président LEVY dans le cadre des négociations IAI, IGD, censées rétablir l'équilibre, ont fait « flop ».

- Très peu d'agents bénéficient de l'avenant à l'accord Indemnisation de l'Activité Itinérante (IAI).
- On attend toujours la note de cadrage concernant l'Indemnité de Grand Déplacement
- Et la compensation, ce sera un an... c'est tout !

FO soutient les actions décidées par les agents au sein de la DPIH et de la DPINN qui refusent clairement ces décisions.

Si vous aussi n'êtes pas d'accord avec ces décisions, EXPRIMEZ-VOUS en signant la pétition :

https://www.petitions24.net/contrainte_liee_aux_deplacement_-_une_reconnaissance_pour_tous

ET AVEC FO DEMANDEZ :

- LA NEUTRALISATION TOTALE DE LA FISCALISATION DES FRAIS DE DÉPLACEMENT
- L'OUVERTURE D'UNE NÉGOCIATION POUR RECONNAITRE FINANCIÈREMENT LA CONTRAINTE LIÉE AUX DÉPLACEMENTS POUR TOUS LES AGENTS D'EDF SA.